



Un compteur edf annexe et non principal dans une location

Par **asselbaum**, le **26/12/2008** à **11:44**

BONJOUR, Ma fille loue une petite maison depuis le 15 novembre 2008 située juste à côté de la maison de sa propriétaire. Dans sa petite maison il y a un compteur indiquant les KWh utilisés par elle pour l'électricité, et chauffage électrique. Mais seule la propriétaire a un compteur EDF avec un contrat EDF et cette dernière tous les mois relève le nombre de KWh utilisés par ma fille et lui fait payer en fonction de sa consommation. Elle préférerait avoir un compteur qu'elle puisse mettre à son nom avec EDF mais la propriétaire ne veut pas dépenser environ 1200 Euros pour en faire installer un ! (selon EDF c'est le prix !) Dixit EDF, que ma fille est allé voir, un compteur annexe et non EDF est totalement illégal ! Ma fille veut faire une proposition à sa proprio (par lettre avec AR) pour lui payer tous les mois un forfait qu'elle pense correct et elle n'est pas d'accord de lui régler autrement surtout qu'elle réclame une facture de sa proprio mais celle-ci ne veut pas lui fournir ce qui fait qu'elle ne peut rien vérifier et en plus elle lui a demandé de payer 9 euros pour une quote-part abonnement alors que l'abonnement lui est facturé 16 Euros ce qui devrait faire 8 euros (la moitié) Normalement dans ce cas elle n'a pas à payer de quote-part d'abonnement, ma fille ne veut pas non plus qu'elle régularise en fin d'année car elle sent qu'il y aurait des problèmes ! Que lui conseillez-vous de faire ? Avec nos remerciements. Jean-Pierre.